

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Rennes, le 2 décembre 2024

Carole AMARY, Présidente de la Maison de Quartier La Bellangerais et son Conseil d'Administration ont le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de La Maison de Quartier La Bellangerais, qui se déroulera le :

A l'ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral
- Présentation et vote du rapport d'activité
- Présentation et vote du rapport financier
- Élection des membres du Conseil d'Administration.

Un cocktail dinatoire sera proposé à l'issue de cette assemblée.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre, une garderie pour les enfants de 3 à 11 ans sera assurée (nombre de places limité, inscription obligatoire avant le 23/01/2025).

Notre conseil d'administration est toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos actions et contribuer au projet associatif de la Maison de Quartier, n'hésitez pas à nous contacter : contact@labellangerais.org

Nous vous invitons à confirmer votre présence à l'adresse : contact@labellangerais.org jusqu'au 30 janvier 2025.

Si vous ne pouvez pas être présent, pensez à transmettre votre pouvoir à la personne de votre choix et à le déposer à l'accueil de la maison de quartier avant le 30 janvier.

Nous vous invitons également à répondre au questionnaire disponible sur notre site internet à l'adresse : www.labellangerais.org pour récolter vos idées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

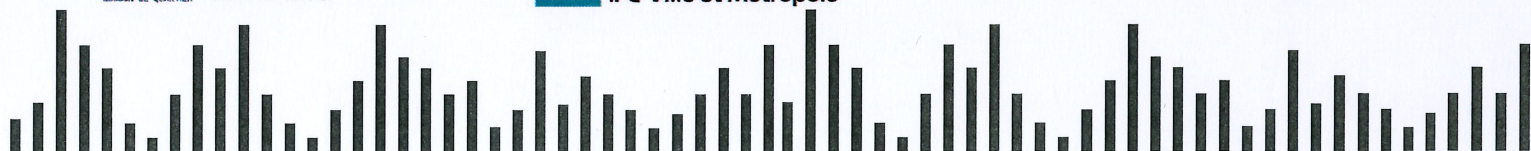
Carole Amary
Présidente de la Maison de quartier La
Bellangerais



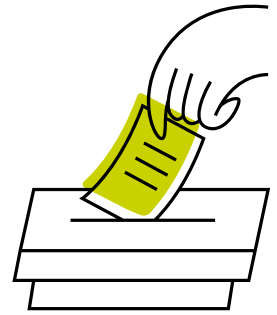
Maison de Quartier La Bellangerais
5 rue du Morbihan - 35700 Rennes
contact@labellangerais.org
02.99.27.21.10.



Une association affiliée
leo lagrange
FEDERATION
RENNES
Ville et Métropole



POUVOIR ET PROCURATION



NOTICE EXPLICATIVE DU POUVOIR :

Est électeur du Conseil d'Administration, chaque adhérent à jour de sa cotisation 2024/2025.

Le pouvoir concerne les adhérents qui veulent voter mais qui ne peuvent être présents le jour de l'Assemblée Générale.

Si vous souhaitez donner pouvoir à un autre adhérent, il doit être nominatif, sans quoi le pouvoir n'est pas valide (1 pouvoir par personne en plus de sa propre voix). Assurez-vous que la personne à qui vous souhaitez donner votre pouvoir n'en ait pas déjà.

Vous êtes âgés de plus de 14 ans ? Vous pouvez voter. Vous avez moins de 14 ans ? Votre représentant légal (même s'il n'est pas adhérent) peut voter pour vous.

Vous êtes sympathisant ? Vous ne pouvez pas voter.



POUVOIR

Je, soussigné,.....

Donne pouvoir à.....

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'association Maison de Quartier La Bellangerais du jeudi 9 janvier 2025, et prendre part à tout vote ou décision en mon nom.

Fait à Rennes, le

Signature, précédée de la mention
manuscrite « bon pour pouvoir »

